

Spécial Formation

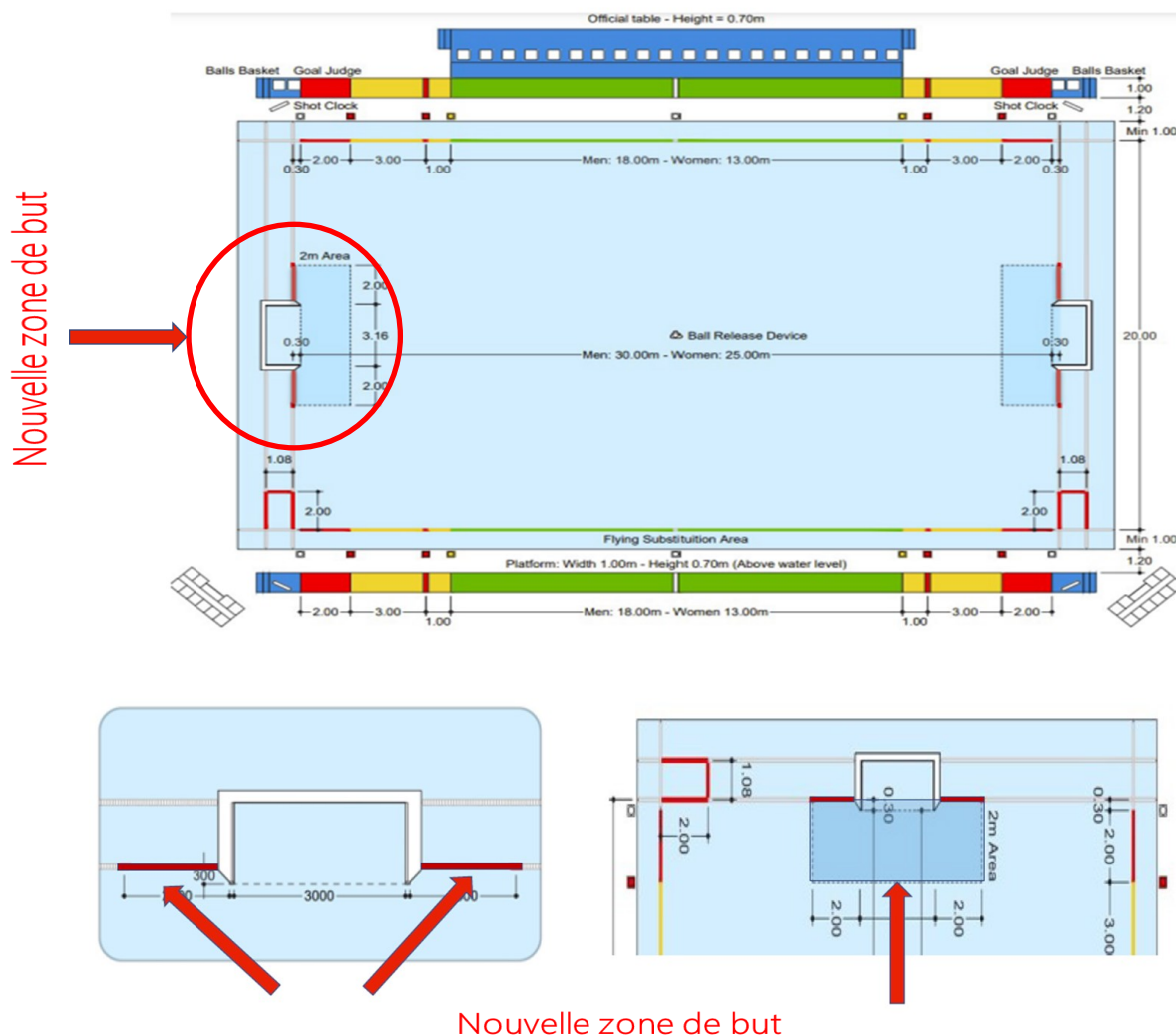


Le règlement de jeu validé fin 2022 par le Comité Technique de Water-Polo de World Aquatics (ex-FINA) apporte diverses modifications et ajouts aux règles techniques de la discipline.

Vous trouverez dans ce numéro une première partie de ces nouvelles dispositions.

La Zone de But

La principale modification est à l'évolution de la règle des 2 mètres qui ne concerne désormais qu'une **"Zone de deux mètres autour du but"**.



Les lignes de but depuis les poteaux et sur une longueur de 2 mètres doivent être de **couleur rouge** afin de distinguer les zones de but (VI 8.10, VI 19 - ANNEXE 1, ANNEXE 3-1.7)

Constats et recommandations

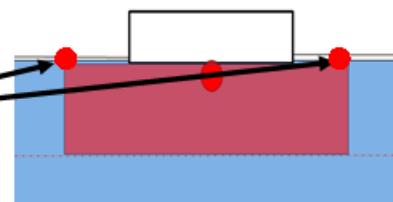
La façon de matérialiser cette zone de but sera variable d'une piscine à une autre...

Dans tous les cas :

- Il vous appartient de vérifier si le balisage proposé vous convient ainsi qu'aux autres acteurs et notamment si chacun aura une bonne perception de la zone de but en cours de match,
- Prévoyez un temps suffisant pour vous en assurer et si besoin pour faire modifier l'installation,
- Profitez-en également pour échanger avec votre collègue sur la coopération et la complémentarité qui seront indispensables aux abords de cette zone,

⇒ Vous limiterez ainsi les risques de contestation et de vous retrouver en difficultés, surtout en grand bassin !

A minima, une **marque rouge** doit être placée sur la ligne de but, à 2 mètres à l'extérieur des deux poteaux de but.



Se trouver à l'intérieur de la zone de but (VI 8.10)

- Une **faute ordinaire** est commise si un joueur attaquant se trouve dans la zone de but, sauf s'il se trouve **derrière la ligne du ballon**.
- Il n'y a **pas de faute** si un joueur se trouve à l'intérieur de la ligne des 2 mètres mais à l'extérieur de la zone de but;
- Tout joueur qui se trouve **derrière la ligne du ballon** peut pénétrer dans la zone de but pour recevoir le ballon;
- Tout joueur se trouvant à l'intérieur **des deux mètres** de la zone de but qui ne tire pas mais passe le ballon en arrière doit quitter immédiatement la zone de but pour éviter d'être sanctionné en vertu de cette règle.

De même, un joueur n'est pas autorisé à pénétrer dans la zone de but ou à la traverser s'il se trouve en avant de la ligne du ballon.

Remise en jeu depuis le but (VI 12.2)

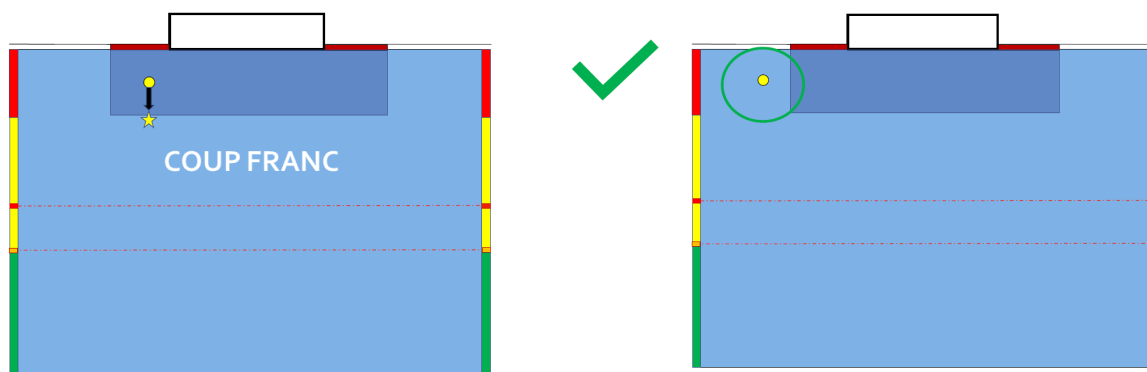
La remise en jeu depuis le but doit être faite conformément à l'article VI 11.3 sans délai superflu par n'importe quel joueur de l'équipe **depuis tout endroit dans la zone de 2 mètres ou là où se trouve le ballon, à l'extérieur des 2 mètres.**

Une remise en jeu depuis le but non exécutée conformément à cette Règle doit être refaite.

Emplacement de l'exécution des Coups Francs (VI 11)

Le nouvel article VI 11.1 clarifie l'endroit à partir duquel il est permis d'effectuer un coup franc après l'ajout de la nouvelle zone de but, en prévoyant que si le ballon, au moment où la faute est accordée, est :

- **à l'intérieur de la surface de but, le coup franc doit être exécuté sur la ligne des 2 mètres à l'opposé de l'endroit où se trouve le ballon;**
- à l'extérieur de la surface de but, le coup franc doit être exécuté à l'endroit où se trouve le ballon.



Clarifications sur la Faute dans la Zone de But

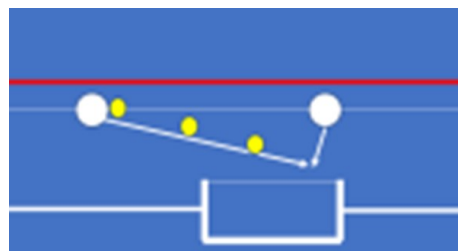
Un joueur se trouvant dans la **zone de but** de l'équipe adverse **ne doit jamais se trouver devant la ligne du ballon** à aucun moment du match.

Lorsqu'un joueur se trouve dans la zone de but, même sans avoir le ballon, il a une grande influence sur la défense et peut donner un très grand avantage à l'équipe attaquante.

La faute doit être signalée à chaque fois car il n'y a **pas de situation passive** lorsque le joueur se trouve dans la zone de but.

Si une passe dans la surface de but est faite vers l'avant (vers la ligne de but), une faute ordinaire doit être sifflée, même si les deux joueurs attaquants étaient sur la même ligne au moment de la passe.

Ceci est particulièrement important à appliquer dans les situations de supériorité numérique.



Une Question sur le Règlement ?

Ecrivez-nous : afawp@hotmail.com

Corner

- Le corner doit être joué conformément à la règle VI.11.3, sans délai superflu par un joueur de l'équipe attaquante depuis la marque des deux mètres du côté le plus proche de l'endroit duquel le ballon a traversé la ligne de but. La remise en jeu n'a pas besoin d'être faite par le joueur le plus proche.
- Lors de l'exécution d'un corner, **le ballon doit toucher la ligne latérale** et aucun joueur de l'équipe attaquante ne doit se trouver dans la zone de but.
- Un corner joué de la mauvaise position, ou avant que les joueurs de l'équipe attaquante n'aient quitté la zone de but, doit être rejoué.

Situations d'avantage - exécution des Coups Francs (VI 11.3)

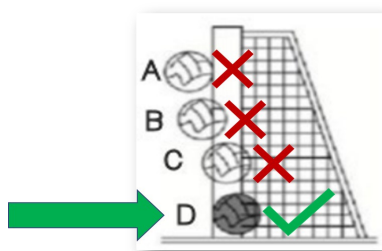
Lors d'une contre-attaque, un joueur ayant l'avantage n'est pas obligé de renoncer à cet avantage pour aller chercher le ballon et exécuter le coup franc, le tir au but ou le corner.

Le joueur de l'équipe qui se trouve le plus près du ballon peut exécuter la remise en jeu **à condition qu'il n'y ait pas de délai superflu**.

► L'attention des arbitres doit être attirée sur les tactiques qui permettent aux joueurs de gagner du terrain tout en retardant le déclenchement du chronomètre du temps de possession continue du ballon.

⇒ En conséquence, si **plus de deux joueurs** de l'équipe qui reprend la possession du ballon **situés à proximité du ballon** ne font pas action d'aller jouer le ballon, cela doit être considéré comme **«une perte de temps»**

Façon de Marquer (VI 7.1)



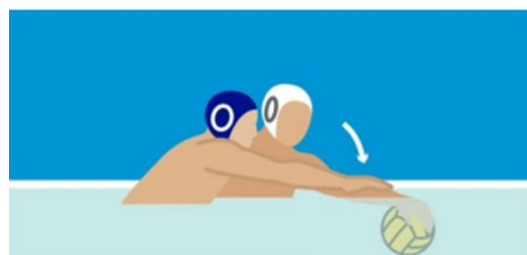
La ligne de but est une ligne laser imaginaire qui va de la face avant d'un poteau de but à l'autre.

Un but est marqué lorsque le ballon **a entièrement franchi la ligne de but** comme en position D.

Ballon sous l'eau (VI 8.6)

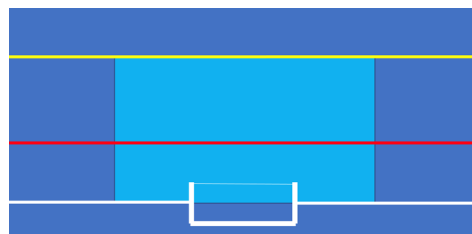
Le ballon sous l'eau est sanctionné par une faute ordinaire lorsque :

- la totalité du ballon est mise ou maintenue sous l'eau lorsque le joueur est attaqué;
- ou le ballon est délibérément caché à l'équipe adverse.



Ballon sous l'eau (suite)

- Si **le gardien de but commet une faute**, notamment en **mettant le ballon sous l'eau dans sa propre zone de 6 mètres à l'intérieur de la zone bleu clair**, cela est considéré comme une faute de pénalty.
- Si le gardien de but commet une faute en dehors de la zone bleu clair, cela est considéré comme une faute tactique et doit être sanctionné avec exclusion.
- Si le gardien met le ballon sous l'eau en dehors de la zone bleu clair, alors qu'il est attaqué par le joueur adverse, une faute ordinaire sera infligée en faveur de l'équipe adverse.



Position du Joueur

- La position d'un joueur doit être déterminée par la tête du joueur. Cette partie du corps est presque tout le temps au-dessus de l'eau et il est facile de déterminer où elle se trouve.
- Les situations suivantes sont importantes :
 - ⇒ Engagement (tête sous la barre transversale)
 - ⇒ Tir de penalty (tête du gardien sous la barre transversale)
 - ⇒ Coup franc à 6 m (la tête du joueur attaquant doit être hors de la zone des 6 mètres)
 - ⇒ Situation de 2 m (la tête du joueur avec le ballon doit être la plus proche de la ligne de but)
 - ⇒ Entrée depuis la zone de rentrée et depuis la zone de remplacement volant

Faute tactique (VI 9.11)

C'est une faute d'exclusion pour un joueur en défense de commettre une faute sur n'importe quel joueur de l'équipe en possession du ballon avec l'intention d'arrêter le déroulement de l'attaque, n'importe où dans le champ de jeu.

Ce type de faute est appelé « faute tactique »

EXEMPLES DE FAUTE TACTIQUE (VI 9.11)

Toutes les actions suivantes sont des fautes d'exclusion :

- ⇒ Lever les deux mains
- ⇒ Interférer avec un coup franc
- ⇒ Fauter avec les deux mains
- ⇒ Faute agressive pour empêcher l'avantage
- ⇒ Fautes physiques pendant une situation d'avantage

Faute de penalty (VI 15.2)

RAPPEL Règlement World Aquatics

10.1. Faute de pénalty : Toute faute commise dans les 6 mètres empêchant un but probable (VI.10.2). En outre, une action violente (VI. 9.14) et le fait de retarder le jeu (VI. 10.10) peuvent entraîner un Pénalty ainsi que VI. 10.9.

10.2. Situation de but probable : Situations dans lesquelles le joueur attaquant fait face au but et qu'il n'y a pas de défenseur entre le joueur attaquant et le gardien de but et que, sans faute, un but serait très probablement marqué. Il existe également des situations de but probable lorsque le but est vide et que le ballon est proche, ainsi que des exemples décrits dans le Manuel.

10.3. Mauvaise passe : Une passe qui ne peut pas être atteinte par l'attaquant, que le joueur ait été victime d'une faute ou non. Il n'y a pas de sanction contre le défenseur dans le cas d'une mauvaise passe.

10.4. Position avant sur un défenseur : Un joueur offensif établissant une position avantageuse, c'est-à-dire une position entre un joueur défensif et le but adverse.

10.5. Retarder le jeu : Empêcher intentionnellement les joueurs attaquants de poursuivre l'action ou toute interférence contre l'esprit du jeu dans l'intention d'empêcher un but probable.

10.6. Joueur illégal : Un joueur qui n'a pas le droit de participer au jeu.

Exécution du Tir de Penalty

Tous les joueurs – à l'exception de l'attaquant qui va exécuter le tir – doivent quitter la zone des 6 mètres et se trouver à au moins trois mètres du joueur qui effectue le lancer.

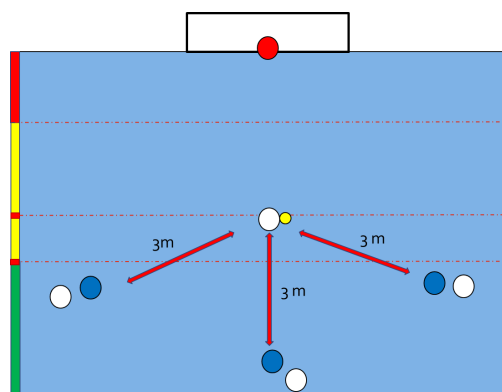
Sur la ligne des 6 mètres, de chaque côté du joueur qui effectue le lancer, un joueur de l'équipe en défense aura le premier droit de prendre position.

Le gardien de but défenseur doit être positionné entre les poteaux de but sans qu'aucune partie de son corps ne dépasse la ligne de but au niveau de l'eau.

Nouvelles consignes pour le tir de penalty

Les arbitres pourront donner un avertissement aux joueurs ou au gardien de but pour qu'ils prennent la bonne position.

S'il ne le fait pas, le joueur ou le gardien de but sera exclu (20 secondes) et devra réintégrer le jeu conformément à VI 9.3.



**La GAZETTE DE L'AFAWP est une publication
de l'Association Française des Arbitres de Water-Polo (AFAWP)**

28, Route de la Caillauderie 85160 Saint Jean de Monts

E-mail : afawp@hotmail.com

Numéro Spécial – Septembre 2023 Comité de Rédaction : Bureau de l'AFAWP